

LES DONN ET AVANTAGES FISCAUX

Pour soutenir l'Université Catholique de l'Ouest, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

► IR

Un don en espèces par chèque ou virement : celui-ci ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu (IR) de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du montant imposable (par exemple, un don de 100 € ne coûte réellement au donateur que 34 €).

► ISF

En utilisant la nouvelle loi sur le paiement de l'ISF. (Loi TEPA du 21 août 2007) : un don permet au donateur d'imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune 75 % du montant du don dans la limite annuelle de 50 000 € maximum.

► LEGS

Par un legs testamentaire : l'UCO peut recevoir les legs en exonération totale des droits de succession et de mutation. Vous pouvez donc facilement manifester à vos proches l'importance que vous attachez au développement de l'UCO. Un tel legs devra être consenti par testament olographe, confié à une tierce personne ou établi devant notaire.

► ASSURANCE VIE

En souscrivant une assurance-vie au profit de l'UCO

► DONATION

Par une donation temporaire d'usufruit (DTU) portant sur des valeurs mobilières : vous restez nu propriétaire du portefeuille que vous continuez à gérer. A l'échéance, l'usufruit rejoint de plein droit la nue propriété et vous retrouvez la libre disposition de votre bien. La DTU doit être d'une durée au moins égale à 3 ans. Elle procure au donateur une économie d'ISF et d'impôt sur le revenu. Les valeurs mobilières faisant l'objet de la donation sortent de l'actif net, base de calcul de l'ISF et les revenus dégagés n'ont plus à être déclarés.



EXEMPLES DE RÉDUCTION D'IMPÔTS DANS LE CADRE DE DONN IR ET ISF

| | IR – 66 % impôts sur le revenu | | | ISF – 75 % impôt sur la fortune | | |
|------------------|-----------------------------------|-------------|--------------|------------------------------------|--------------|--------------|
| Don | 100 € | 250 € | 600 € | 300 € | 1 000 € | 1 500 € |
| Réduction | 66 € | 165 € | 396 € | 225 € | 750 € | 1 125 € |
| Coût réel du don | 34 € | 85 € | 204 € | 75 € | 250 € | 375 € |

OUI je soutiens l'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST
pour ses étudiants et ses projets de développement

JE FAIS UN DON PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL DE :

100 € 200 € autre €

Chèque à l'ordre de l'Association St Yves - UCO
1 place André Leroy - BP 10808 - 49008 Angers cedex 01
Merci de renvoyer le tout dans l'enveloppe T jointe.

Nom :
Prénom :
Adresse :
CODE POSTAL : VILLE :

La loi vous autorise à déduire fiscalement 66 % de votre don directement de vos impôts (IR), dans la limite de 20 % de vos revenus imposables, et pour l'ISF, 75 % du don dans la limite de 50 000 €. Un reçu libératoire vous sera adressé. Les entreprises bénéficient également de réduction d'impôts (cf. loi «Aillagon» du 01.08.03, modifiée le 18.01.05).

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant. Votre correspondance et le montant de vos dons restent strictement confidentiels.